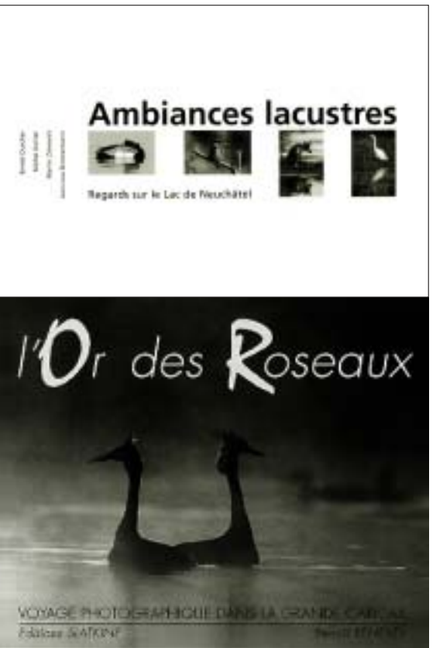

Photographies: J.-L. Zimmermann

Livres d'images

Deux magnifiques recueils de photographies consacrés au lac de Neuchâtel et à la Grande Cariçaie viennent de paraître coup sur coup. L'un et l'autre sont l'œuvre de photographes naturalistes de la région, qui ont su saisir avec talent lumières, ambiances et comportements insolites.

"L'Or des roseaux", de Benoît Renevey, est publié aux éditions Slatkine. Il est disponible en librairie et aux centres nature de Champ-Pittet et de La Sauge au prix de Fr. 59.-. Vous pouvez également consulter ou commander l'ouvrage sur www.naturecommunication.ch

"Ambiances lacustres", de E. Duscher, M. Kohler, M. Zimmerli et J.-L. Zimmermann est publié aux éditions Chasseurs sans fusil, Bois-du-Pâquier 13, 2053 Cernier. Vous pouvez vous le procurer à cette adresse ou auprès des centres nature de Champ-Pittet et de La Sauge. Prix: Fr. 30.- (cln)

Nouvelles de la Sauge

Le nouveau centre-nature ASPO de La Sauge, inauguré en juin 2001, a dressé un bilan positif de ses 6 premiers mois d'activité. La fréquentation est réjouissante, puisque 9'000 personnes, provenant de toute la Suisse, avaient déjà effectué une visite au Centre à fin octobre. Le succès est également au rendez-vous en ce qui concerne les aménagements réalisés en faveur de la faune et de la flore.

Des espèces rares, comme l'hirondelle de rivage, le martin-pêcheur et la rainette verte se sont en effet reproduits avec succès dans les biotopes créés spécialement pour eux.

Le Centre est ouvert toute l'année (horaires réduits entre octobre et mars) et se réjouit de votre visite !

Renseignement sur les activités, les jours et heures d'ouverture, réservations: Centre-nature ASPO de La Sauge, 1588 Cudrefin, tél. 026/677 03 77, lasauge@birdlife.ch, www.birdlife.ch/lasauge (cln)

Le JdG nouveau est arrivé

Vous l'aurez sans doute constaté en feuilletant cet exemplaire: le Journal des Grèves change de forme, de présentation et... d'ambition. Nous professionalisons la forme en confiant la maquette aux graphistes de l'atelier k à Lausanne. Nous centralisons les fichiers d'adresses pour résoudre le problème récurrent (et agaçant) de l'adressage à double ou à triple.

Nous ouvrons plus largement les colonnes du JdG à l'actualité, afin de mieux vous informer des décisions, événements et propositions d'activités concernant les réserves naturelles de la Grande Cariçaie. Enfin, nous ouvrons le JdG à ses lecteurs. Faites-nous parvenir vos remarques, suggestions, avis ou questions, à l'adresse indiquée plus bas, en n'oubliant pas de mentionner votre nom et votre adresse. Dans la mesure du possible, nous intégrerons ces éléments dans les prochains numéros du JdG. D'avance merci. (cln)

Grande Cariçaie Groupe d'étude et de gestion
Champ-Pittet, CH - 1400 Yverdon
T. + 41 (0) 24 425 18 88 F. + 41 (0) 24 425 22 72
info@grande-caricaie.ch www.grande-caricaie.ch

Rédaction: C. Strehler Perrin (cs), C. Le Nédic (cln)
Coordination: C. Le Nédic
Maquette et réalisation: atelier k
Impression: imprimerie du Nord Vaudois
Tirage: 4500 ex.

Journal des Grèves

grande cariçaie

Au menu

20 ans pour une protection	2
Les réserves, ça change quoi?	3
La carte des nouvelles réserves	4-5
Le point de vue de 2 personnalités sur les grands espaces protégés	6-7
Aux dernières nouvelles	8

Bulletin d'information sur la gestion de la Grande Cariçaie, No 50, avril 2002

Photographie: Benoît Renevey

Les réserves naturelles de la Grande cariçaie

Sur décision des Conseils d'état vaudois et fribourgeois, sept nouvelles réserves ont été instituées entre octobre 2001 et mars 2002 sur la rive sud du lac de Neuchâtel. La presse a relaté sobrement le fait en rappelant la colère d'Aqua Nostra qui parle d'une « situation inacceptable » et « d'une affaire se traitant au mépris évident des réalités et des besoins sociaux et économiques ».

La longue procédure de création des réserves naturelles de la rive sud aura révélé toute la difficulté d'insérer la conservation d'un patrimoine naturel précieux dans une région, si celle-ci ne participe pas pleinement à la maturation du projet. La rive sud n'a pas été fêtée et accueillie par la population comme l'ont été en septembre 2001 la 1re réserve de la biosphère de l'Entlebuch et en décembre 2001 la région de Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn, premier site naturel suisse inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Certes il y a réserve et réserve. Les réserves naturelles de la rive sud accordent la priorité à la protection des milieux et des espèces. Si elles sont gérées à des fins de conservation des habitats et des espèces, elles n'évincent pas pour autant l'homme. L'accueil du public est même un objectif en soi du règlement des réserves. Il est réglementé comme le sont partout en Europe les aires destinées à conserver des habitats et des espèces sensibles.

D'ici quelques mois, la Suisse disposera de la base légale nécessaire pour créer de nouveaux espaces protégés tels que des parcs naturels et paysagers. A la différence des réserves d'aujourd'hui, instituées par des cantons ou propriétés d'associations, ces espaces verront le jour sur des initiatives venues de régions, de communes et de comités. Leur phase de création sera soutenue financièrement par la Confédération et ils recevront une reconnaissance officielle sous forme d'un label de durée limitée, renouvelable. Cette modification de la loi permettra aux régions riches d'un patrimoine naturel de valeur de promouvoir non seulement la conservation des milieux naturels mais également l'ensemble de la région, son développement économique et ses spécificités culturelles. Alors un parc naturel et paysager régional sur la Rive sud vous tenterait-il?

Catherine Strehler Perrin

Inland.

Das lange Warten auf den Schutz der «Grande Cariçaie»

Réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel

Plus de 10 000 oppositions ont déjà été comptabilisées

20 ans pour une protection

L'objectif de créer des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel figure déjà dans le plan directeur intercantonal de 1982. Vingt ans tout juste auront donc été nécessaires pour que se concrétise cette intention et que la Grande Cariçaie obtienne enfin une protection à la hauteur de son exceptionnelle valeur naturelle.

Petit rappel des faits : à la fin des années 70, l'autoroute A1 projette toujours une ombre inquiétante sur la rive sud du lac. La Ligue suisse pour la protection de la nature et le WWF associent leurs efforts pour écarter ce danger immédiat et obtenir une protection pour la Grande Cariçaie. Une campagne de récolte de signatures et de fonds est lancée et se révèle un franc succès puisque 560'000 paraphes et 4 millions de francs sont réunis pour sauver la Grande Cariçaie.

Peu de temps après, en 1982 pour être précis, les cantons de Vaud et de Fribourg ratifient le plan directeur de la rive sud du lac de Neuchâtel et des rives du lac de Morat. En délimitant des zones naturelles inconstructibles et en fixant les règles pour le développement touristique, ce document institue de fait une première protection pour la Grande Cariçaie.

En 1983, une première réserve naturelle voit le jour sur la rive sud du lac, entre Cheyres et Font. Les réserves du Bas lac (Fanel et Chablais de Cudrefin), dont l'importance pour les oiseaux est reconnue de longue date, la précèdent cependant de quelques années (réserves instituées entre 1967 et 1973). Les tentatives ultérieures de créer une nouvelle réserve, à Chevroux, échouent par deux fois.

En 1998, Vaud et Fribourg mettent à l'enquête un plan de protection pour l'entier de la rive sud. Basés sur le plan directeur de 1982 et sur les ordonnances fédérales sur les biotopes d'importance nationale adoptées pendant les années 90, les plans d'affectation cantonaux (Fribourg) et les décisions de classement (Vaud) rencontrent une vive opposition et sont abandonnés quelques mois plus tard.

Les projets sont alors renégociés entre Confédération, Cantons et Communes et une protection assouplie est remise à l'enquête en décembre 2000. Les oppositions à ces nouveaux projets sont examinées au cours de l'année suivante et levées dans leur très grande majorité. Les réserves naturelles entrent en vigueur sur décision des Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois le 6 octobre 2001 (Vaud) et le 6 mars 2002 (Fribourg).

Des recours ont bien entendu été déposés contre ces décisions, mais l'effet suspensif n'étant pas accordé, les réserves naturelles entrent immédiatement en vigueur. Les recours seront jugés ultérieurement sur le fond. L'affaire n'est pas terminée, on s'en doute : les opposants à la protection ont déclaré qu'ils iraient jusqu'au bout… (cln)

LITTORAL

Grande Cariçaie Aqua Nostra s'oppose au deuxième projet de protection des réserves

Nord vaudois / Broye

GRANDE-CARIÇAIE ■ NOUVEAU PROJET DE RÉSERVES NATURELLES

Le WWF sort du roseau

L'organisation écologiste dépose une opposition tactique, mais approuve la nouvelle mouture.

Avalanche d'oppositions

Photographies : B. Collaud, C. Le Nédic, B. Renevey, collection Grande Cariçaie

Les réserves, ça change quoi ?

Les réserves naturelles étant créées, il faut à présent les baliser et organiser la surveillance pour que tout soit prêt avant Expo.02. Côté loisirs sur les rives, prenons les paris : malgré la nouvelle protection, les restrictions resteront modestes. Et permettront de concilier durablement activités de loisir et protection de la nature.

Les nouvelles réserves naturelles introduisent des objectifs de protection ainsi que différentes règles concernant l'aménagement, l'utilisation et la surveillance du territoire.

Pour le grand public, ces nouvelles règles ont surtout des implications quant aux activités admises ou restreintes dans les réserves naturelles. Il devient par exemple interdit de cueillir des fleurs, de tuer ou capturer des espèces animales (chasse et études scientifiques exceptées), de déposer des déchets, de faire du feu hors des emplacements prévus à cet effet, ou encore de laisser son chien divaguer librement. Dans une grande partie des périmètres de protection, les chemins restent ouverts aux piétons, cyclistes et cavaliers, alors que la cueillette des champignons et des baies, la baignade et la navigation sont libres.

Dans certains secteurs connus pour leur haute valeur biologique, les réserves naturelles introduisent quelques restrictions plus importantes. Là, la priorité est clairement attribuée à la faune et à la flore rares des zones littorales, marais et forêts et il s'agit de les mettre à l'abri d'une pression humaine devenue trop importante. Dans ces secteurs-là (voir carte à la page suivante), des règles plus restrictives sont imposées à la navigation et la baignade. L'accès aux zones naturelles devient limité aux chemins balisés.

La chasse et la pêche, de même que le cas des résidences secondaires ne sont pas abordés dans les règlements des réserves. Ceux-ci se contentent de renvoyer ces domaines à leur législation propre.

Les règlements des réserves naturelles devraient assurer une cohabitation harmonieuse et durable entre activités de loisirs, exploitation des ressources (forêts notamment) et protection des milieux naturels. Mais pour que cela fonctionne, il faut encore mettre en place un balisage sur le terrain et organiser la surveillance.

Pendant Expo.02, cette dernière sera assurée par le personnel cantonal habituel (gardes faune, police du lac,…) et par les Expo-rangers, civilistes engagés par l'Expo. Leur rôle: avant tout informer, sensibiliser et pourquoi pas guider celles et ceux qui veulent découvrir la flore et la faune rare et discrète de la Grande cariçaie.

Quant au balisage, il sera mis en place ces prochaines semaines. Le Groupe d'étude et de gestion de la Grande Cariçaie est chargé du balisage dans les secteurs terrestres, les services cantonaux mettant en place le balisage lacustre. (cln)

La législation sur internet :

Fribourg : www.fr.ch/pna

Confédération : www.admin.ch/ch/f/rs/45.html

7 nouvelles réserves naturelles pour le plus grand marais lacustre de Suisse

Les 7 réserves naturelles créées fin 2001 dans le canton de Vaud et début 2002 dans le canton de Fribourg couvrent ensemble 2278 hectares.

Malgré cette nouvelle protection, les milieux naturels de la rive sud du lac restent largement ouverts aux promeneurs et amateurs de loisirs lacustres. La moitié des périmètres lacustres à l'intérieur des nouvelles réserves restent en effet ouverts à la navigation durant l'été, tandis que plusieurs dizaines de kilomètres de chemins continuent de s'offrir aux cyclistes, cavaliers et piétons. Les petites plages sauvages, tant appréciées des habitants et résidents des rives, sont maintenues dans leur quasi-totalité.(cln)

Nouvelles réserves	
Lac	842 ha
Marais	644 ha
Forêts	661 ha
Autre	131 ha
Total	**2278 ha**

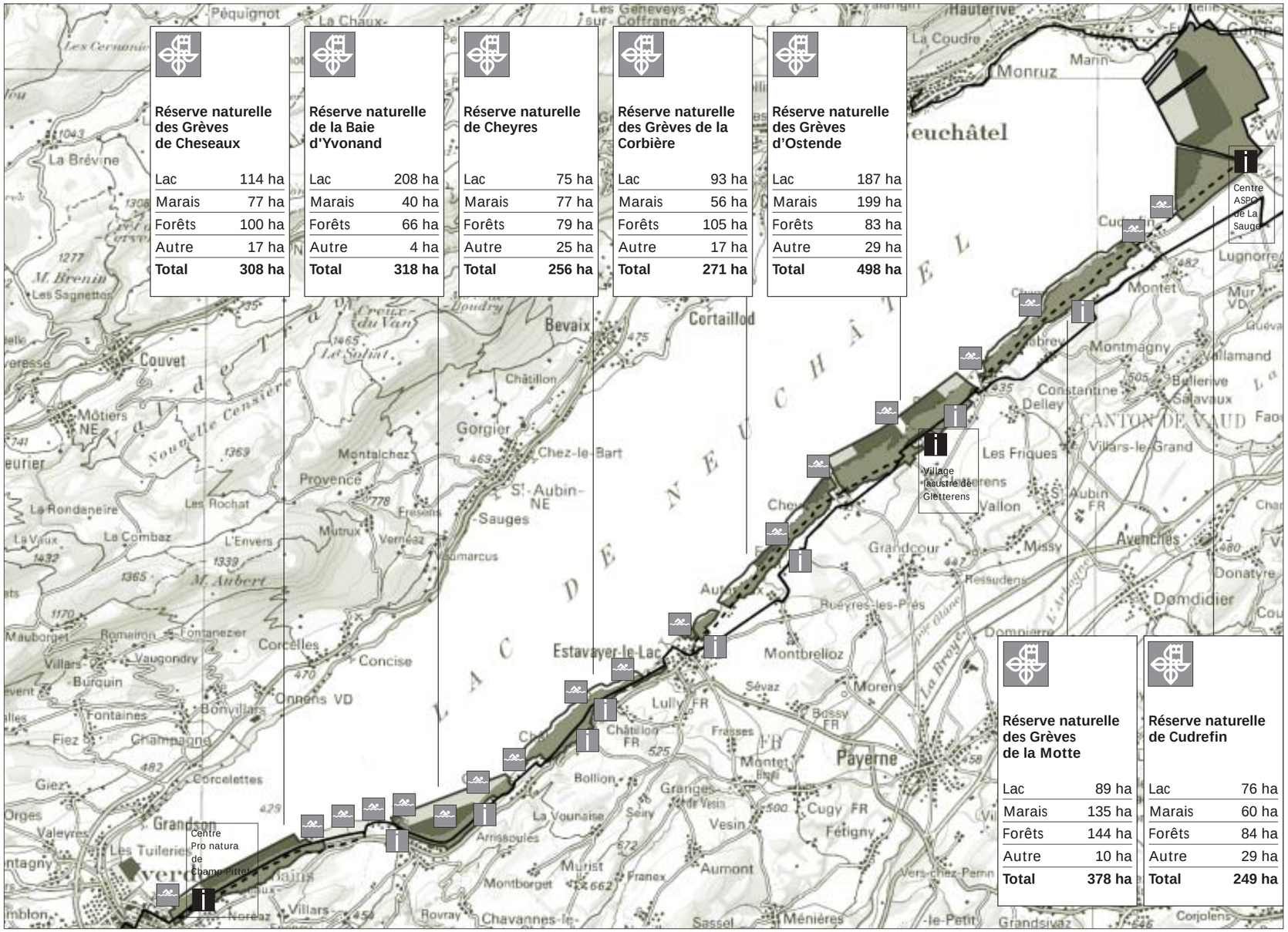

Légende de la carte

- Périmètres des nouvelles réserves naturelles
- Réserves naturelles existantes (Fanel NE et BE)
- Secteurs terrestres
- Secteurs lacustres interdits à la navigation et à la baignade
- Secteurs lacustres autorisés à la navigation et à la baignade en été (Fanel : 1er avril au 30 septembre, autres réserves : 1er juin au 3e lundi de septembre)
- Secteurs lacustres interdits à la navigation mais autorisés à la baignade (Grèves de la Motte)
- Itinéraire cyclable recommandé (route 5 Mittelland)
- Parcours pédestre (vélos et chevaux acceptés par endroits)
- Plages principales
- Centres nature ou histoire
- Information nature

Daniele Opizzi, coordinateur de la révision de la loi sur la protection de la nature (LPN), Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage

Daniel Cherix, président de la Commission de recherches du Parc national suisse

Les espaces protégés en Suisse : le point de vue de deux personnalités

Du fait de ses dimensions exceptionnelles, la Grande Cariçaie entre de plein pied dans le club très fermé des grands espaces protégés suisses. Au début des années 80, le soutien populaire était tel qu'elle avait d'ailleurs été pressentie pour devenir le deuxième parc national de notre pays. Mais au fait, ça sert à quoi un parc national, un parc régional, une réserve de la biosphère ? Et quelles sont les retombées économiques pour la région choisie ? Y a-t-il des avantages à ce statut ou n'y a-t-il que des inconvénients ? Le point de vue de 2 personnes impliquées dans la mise en place, la gestion et le suivi d'espaces protégés.

La Suisse fait souvent office de pays avant-gardiste en matière de protection de l'environnement. A votre avis, est-ce aussi le cas pour les espaces protégés ?

D. Cherix : Il y a de gros efforts compte tenu de la taille de notre pays et de notre système politique. Toutefois, il est tout aussi important que le public soutienne ces efforts et ne reste pas en retrait, attendant simplement que cela se fasse. C'est une responsabilité de chaque citoyen. Dans ce cadre l'information joue un rôle fondamental et doit être développée à tous les niveaux possibles. Elle ne doit pas être uniquement l'affaire des spécialistes.

D. Oppizi : La Suisse avait pris beaucoup d'avance au siècle passé avec la création du Parc national Suisse. Depuis, il n'y plus eu de véritables « grands espaces protégés » dans notre pays. Il est clair que les biotopes sont des espaces protégés, mais par définition, on ne peut pas se limiter à un biotope unique. La véritable fonction d'un espace protégé est de mettre en relation les différentes parties d'un système naturel pour qu'elles puissent évoluer en réseau. A ce niveau, la Suisse a pris du retard par rapport aux autres pays européens.

Est-il juste d'instituer en réserve des milieux « semi-naturels » dont la valeur actuelle est étroitement liée à la présence de l'homme ? Le Suisse se dit par ailleurs volontiers un amoureux de la nature respectueux de cette dernière, n'est-ce pas suffisant ?

D. Cherix : Je pense que l'on doit beaucoup plus intégrer l'homme et ses activités afin d'éviter la création de ghettos pour amoureux de la nature. A titre d'exemple, le parc naturel du Jura vaudois est une expérience réussie. Il devrait y avoir beaucoup plus d'exemples de ce type.

D. Oppizi : Un milieu, comme une région habitée, a besoin d'une reconnaissance pour être valorisée. Le fait d'avancer qu'une région s'auto-protège en présence d'hommes est certes important, mais ne suffit probablement pas. La perception de la relation homme-nature change en fonction des besoins et du contexte socio-culturel. Un produit de qualité à besoin d'un label pour être vendu, un espace protégé a besoin d'être reconnu pour être protégé et promu comme tel.

De nombreuses personnes invoquent la non-proportionnalité des mesures de protection prises dans les espaces protégés en regard des atteintes constatées ou supposées, qu'en pensez-vous ?

D. Cherix : Il est évident que l'on ne pourra jamais contenter tout le monde, mais il faut avoir une vision futuriste.

D. Oppizi : Beaucoup de personnes pensent que les mesures prises sont disproportionnées, car elles pensent que leur propre passage dans une zone protégée n'est pas si néfaste, c'est peut-être vrai dans certains cas. Mais, la protection de l'environnement est plus complexe, il faut tenir compte de tous les facteurs d'influence sur un milieu. Ceci dit, il faut aussi regarder les bénéfices des mesures de protection. On oublie souvent que dans des zones très fréquentées, l'homme et son environnement subissent des nuisances parfois importantes (bruit, pollution…) et que certaines mesures de protection, qui semblaient disproportionnées sont finalement un gain pour tous !

Les espaces protégés ont-ils réellement des retombées économiques et sociales positives pour la ou les régions qui les abritent ? Si oui, quels exemples avez-vous à l'esprit ? Est-ce que ce principe reste valable si les milieux sont d'accès limité, voire interdits d'accès pour le public ?

D. Cherix : Le meilleur exemple actuel est le parc national suisse. Plusieurs travaux ont montré que les retombées économiques sont importantes. Plus récemment, la réserve de biosphère de l'Entlebuch va plus loin puisqu'elle intègre les activités économiques et sociales dans ce cadre. Les restrictions que l'on peut imaginer ont la plupart du temps un but, mais il doit être clairement précisé et expliqué. Cela sous-entend à nouveau un effort très important au niveau de la communication.

D. Opizzi : La Suisse reste un pays atypique dans ce domaine. Si on prend par exemple l'Italie, l'intensification et la libéralisation ont « frappé » il y plus de trente ans les régions de plaine au détriment des zones rurales qui se sont dépeuplées. La création d'un espace protégé a occasionné une véritable aubaine pour les artisans de ces régions, car elle a permis une relance économique et sociale. En Suisse, la situation n'est pas si grave, mais en observant la politique de libéralisation actuelle et notamment dans le domaine de l'agriculture, on commence à voir ces effets dans les zones rurales. La proposition actuelle de créer des espaces protégés va dans un sens prospectif, elle propose aux artisans régionaux une alternative à la lutte et la chute des prix et donc au maintien des places de travail.

Si vous ne deviez suggérer qu'une seule règle de comportement dans un espace protégé, laquelle proposeriez-vous ?

D. Cherix : Comment puis-je en tant qu'être humain visiter une région sans y porter atteinte. C'est à la fois complexe et simple et il ne faut pas commencer par des restrictions mais développer un comportement positif d'intégration. Pour l'instant on remarque souvent que l'on ne présente que ce qu'il ne faut pas faire et très rarement ce que l'on peut faire. On doit donc changer radicalement d'approche et donner au départ un certain nombre d'éléments qui permettent au visiteur de se sentir « responsable » donc intègre et pas uniquement « visiteur sans responsabilité directe ».

D. Opizzi : Les suisses par exemple, sont très respectueux des signalisations et restent volontiers sur des chemins balisés. Cependant, en interdisant certains accès à des zones sensibles, ces mêmes citoyens ont l'impression de perdre une partie de leur liberté. C'est cette vision de la liberté qu'il faut modifier. Ainsi, je ne pense pas à une règle, mais plus à une modification de l'attitude générale. Au lieu de dire « je ne peux pas faire ceci ou cela », il faudrait commencer par se dire « quel est l'avantage que m'apporte cet espace ». (interview : cs)

Deux grands espaces protégés :
le parc national suisse : www.nationalpark.ch
la réserve de biosphère de l'Entlebuch :
www.biosphaere.ch